

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025
Budget annexe « Résidence Autonomie »

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'AUROS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe CAMON-GOLYA, Président.

Nombre de membres du CCAS exercice : 13

Nombre de présents : 10 votants : 10 Exprimés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation du Conseil d'Administration du CCAS : 23 février 2026

Présents : Catherine UROS, Isabelle SABIDUSSI, Cécile GARCIA, Eric DUCHAMPS, Danièle GIMENEZ, Jean-Michel LACAZE, Thierry TATON, Nicole DUCOS, Carole TASSY, Colette MARCHAL

Monsieur Philippe CAMON-GOLYA Président, s'est retiré de la séance au moment du vote

Excusés : Corinne PONS, Jean-Claude COURREGES

Secrétaire de séance : Isabelle SABIDUSSI

L'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que l'arrêté des comptes du budget annexe « Résidence Autonomie » est constitué par le vote par l'assemblée délibérante du compte administratif avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Il est précisé :

Que le comptable public établit et transmet le Compte de gestion 2025, comme la loi le dispose, et au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant,

Que le montant des titres émis comme des mandats émis est conforme au compte administratif 2025 du budget annexe « Résidence Autonomie » et que les résultats sont identiques.

Le compte administratif 2025 de la RA se présente comme suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2024		27 817.19		5 143.43		32 960.62
Opérations de l'exercice	141 153.29	141 722.92	0.00	382.59	141 153.29	142 105.51
TOTAUX	141 153.29	169 540.11	0.00	5 526.02	141 153.29	175 066.13
Résultats de clôture		28 386.82		5 526.02		33 912.84
Reste à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES		28 386.82		5 526.02		33 912.84
Résultats définitifs		28 386.82		5 526.02		33 912.84

Hors de la présence de Monsieur le Président qui s'est retiré au moment du vote, il est procédé au vote du Compte administratif 2025 sous la présidence de Madame Catherine UROS,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- Approuve le compte administratif 2025 du budget annexe « Résidence Autonomie » présenté ci-dessus.

Acte rendu exécutoire

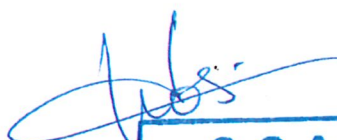
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Après envoi en Préfecture

Le 9 Mars 2026

Pour extrait conforme

La Présidente
Catherine UROS




C. C. A. S.
d'AUROS

La secrétaire de séance
Isabelle SABIDUSSI

